



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

Compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2021  
en sous-préfecture du Havre

PJ : Support de présentation comportant l'ensemble des présentations

Compte-rendu rédigé par la mission estuaire de la Seine de la DREAL Normandie

### Étaient présents :

- Mme Vanina NICOLI, sous-préfète du Havre, présidente de séance par délégation du préfet

### Services de l'État :

- Mme Anne MAYAUD, secrétaire générale de la sous-préfecture du Havre
- Mme Marie-France MOREL, sous-préfecture du Havre
- Mme Karine BRULÉ, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL)
- Mme Hélène REGNOUARD, DREAL de Normandie

### Collectivités territoriales :

- Mme Lise AUBOURG, représentant la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- Mme Sandrine LEMOINE, maire de Saint-Vigor d'Ymonville
- M. Antonin GIMARD, représentant le maire du Havre
- M. Christian CHICOT, représentant le maire de Gonfreville l'Orcher

### Usagers :

- Mme Guilène DUBOC, présidente du Groupement des exploitants des prairies alluvionnaires de l'estuaire de la Seine (GEPAES)
- M. Alain DURAND, président de la fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime
- M. Alexis MAHEUT, représentant le comité régional des pêches et des élevages marins de Normandie,
- M. Éric COQUATRIX, directeur de la fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime
- M. Hervé GREAUME, président de Estuaire de Seine vivant
- M. Jean-Paul GUERIN et Monsieur Jean-Louis COUTURIER, représentant le groupement d'intérêt agrogynégétique de Cressenval (GIACE)
- M. Jérémy CORRE, administrateur de l'association de chasse sur le domaine public maritime baie de Seine (ACDPM)
- M. Sacha DEVILLERS, président de l'association de chasse sur le domaine public maritime baie de Seine (ACDPM)

### Organismes publics :

- Mme Chantal DURECU, représentant le président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- Mme Mathilde LE LUYER, vice-présidente de l'université du Havre
- Mme Natacha MASSU, représentant le directeur général du grand port maritime du Havre

- Mme Virginie LEROY, représentant le parc naturel régional des boucles de la Seine normande (PNRBSN)
- M. Christophe AULERT, représentant l'Office français de la biodiversité (OFB) de Normandie

#### Personnalité scientifique qualifiée :

- Mme Joëlle LERAY, vice-présidente du conseil scientifique de l'estuaire de la Seine
- Mme Valérie GUYET-GRENET, représentant le président de la cellule de suivi du littoral normand

#### Associations de protection de la nature :

- Mme Marie FRANCOU, représentant le groupe mammalogique normand
- Mme Martine RAVELEAU, vice-présidente de la ligue française pour la protection des oiseaux Normandie (LPO)
- M. Arnaud LABAT, représentant SOS estuaire
- Un(e) représentant(e) de l'association Écologie pour le Havre

#### Organisme de gestion de la réserve :

- M. Bruno LECOQUIERRE, président de la Maison de l'estuaire
- M. Martin BLANPAIN, directeur de la Maison de l'estuaire
- M. Thomas LECARPENTIER, Maison de l'Estuaire

#### Étaient excusés :

- Mme Delphine BOUTARD, représentant le conseil départemental du Calvados,
- Mme Estelle LANGLOIS, présidente du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine
- Mme la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie
- Mme Pomeline MAILLARD, représentant le maire de Tancarville
- M. Benoît GATINET, vice-président du conseil départemental de l'Eure,
- M. Bertrand BELLANGER, président du conseil départemental de la Seine-Maritime,
- M. Didier FERAY, président du centre d'hébergement et d'étude de la nature et de l'environnement (CHENE)
- M. Jean-Michel VILLEVAL, délégué général de l'association SYNERZIP
- M. John PHILIPPOT, président de l'association nationale pour la protection des eaux et rivières – truite, ombre, saumon (ANPER TOS)
- M. Pierre CHATEL, représentant la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville
- M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Eure
- M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de Seine-Maritime
- M. le directeur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. le préfet du Calvados
- M. le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Eure
- M. le président du directoire du grand port maritime de Rouen
- M. Michel RATS, maire de la Cerlangue
- MM Régis SENINCK, maire de Saint-Samson-de-la-Roque, et Rémy THEROULDE, adjoint

\*\*

## **Introduction de la séance**

Mme NICOLI demande aux participants de bien vouloir excuser les conditions dans lesquelles se tient cette réunion, réunion qui aurait dû se tenir en 2020 puisque c'est une réunion annuelle prévue par les textes. Elle se tient finalement ce jour avec les conditions rendues nécessaires par la crise sanitaire (COVID-19). Il est prévu que le comité consultatif de la réserve retrouve son rythme normal de réunion en fin d'année 2021.

Elle rappelle que l'année 2020 a été compliquée pour plusieurs raisons : elle a été satisfaisante pour les espèces notamment au moment du premier confinement, mais aussi perturbante à plein d'égards. Elle souligne, et cela sans se prononcer sur l'enquête en cours, que c'est également une année au cours de laquelle la Maison de l'estuaire a fait l'objet d'attaques et de comportements qui ne sont pas admissibles. Elle rappelle que cette réserve naturelle nationale est inscrite dans un engagement fort de l'État français en matière de préservation de la biodiversité, comme du territoire, et qu'elle porte des enjeux qui engagent chacun de nous. Elle est consciente que ces enjeux élevés et très volontaristes peuvent soulever des désaccords à débattre, mais cela ne justifie en rien les attaques personnelles, les menaces de mort, la dégradation de matériels scientifiques qui représentent en outre des sommes financières importantes. Madame la sous-préfète réitère son attachement à ce que le gestionnaire de la réserve naturelle puisse continuer à exercer les missions qui lui sont dévolues dans un climat apaisé.

Mme NICOLI constate que malgré le contexte compliqué, le travail s'est poursuivi, les points de vue ont été partagés, les dossiers ont avancé. C'est cet esprit qu'elle veut garder et sur lequel elle veut capitaliser.

La réserve est aussi un espace où il y a des activités et il faut être capable de s'entendre, tout en gardant le cap des objectifs fixés par le décret de création de la réserve naturelle nationale. Mme NICOLI pense qu'il y a un chemin à trouver collectivement, pour trouver un équilibre.

## **Bilan d'activité de la Maison de l'estuaire**

*Intervenant : MM Bruno LECOQUIERRE et Martin BLANPAIN, Maison de l'estuaire*

M. LECOQUIERRE remercie vivement Mme NICOLI pour cette introduction à laquelle il est sensible. Il met l'accent sur l'action menée par la Maison de l'estuaire depuis de nombreuses années, et rappelle qu'il y a des partenariats qui sont aujourd'hui en place et qui fonctionnent bien.

M. BLANPAIN prend la parole pour présenter le bilan d'activité. Il précise que la présentation se focalise sur des actions emblématiques, car il n'est pas possible ici de faire un panorama complet des opérations en cours.

M. BLANPAIN présente le suivi « oiseaux » particulier cette année du fait, notamment, du premier confinement, mais à relier à une bonne migration et des niveaux d'eau favorables. Il présente ensuite le suivi des oiseaux nicheurs et du Rôle des genêts pour lequel 9 exclos entre 2 et 4ha ont été mis en place avec la collaboration et l'indemnisation des usagers concernés. M. DEVILLERS voudrait un bilan des résultats sur ce sujet, mais M. BLANPAIN indique que cela est difficile, car risquant de faire échouer la nidification si des visites des sites sont réalisées.

Le suivi des mammifères marins a été renforcé depuis 2019, par des comptages mensuels en mer et/ou terrestres des Phoques gris et Phoques veaux-marins, en collaboration avec le groupe mammalogique normand, pour avoir une meilleure connaissance du territoire, des enjeux en termes de quiétude (jusqu'à une vingtaine de phoques présents, se rapprochant de la trentaine, cette semaine 29 spécimens ont été comptabilisés, on note toujours plus de Phoques veaux-marins que de Phoques gris). Concernant le suivi des poissons, on note toujours un manque de connaissances. L'objectif est de mieux connaître les espèces et effectifs en présence, ainsi que les évolutions saisonnières.

Le suivi des niveaux d'eau est présenté sur le secteur du « Hode » et sur le secteur « diguettes et prairies subhalophiles », ces deux secteurs étant liés car les diguettes alimentent en eau les prairies subhalophiles. M. BLANPAIN rappelle que sur ce volet, l'objectif n'est pas de faire rentrer toujours plus d'eau, mais bien de respecter les objectifs fixés par le 4<sup>e</sup> plan de gestion.

Côté « diguettes et prairies subhalophiles », le niveau a « décroché » un peu plus vite que prévu en fin d'hiver dernier. Mais à la date de la réunion, les niveaux d'eau constatés sont à nouveau dans l'intervalle d'objectif fixé par le plan de gestion. Côté « Hode » : le niveau d'eau est souvent plus bas

que souhaité, un travail permanent est réalisé entre la Maison de l'estuaire et l'ACDPM pour revenir au moins à l'objectif minimum.

M. DEVILLERS confirme que sur ce sujet la collaboration entre l'ACDPM et la Maison de l'estuaire se passe bien. MM DEVILLERS et BLANPAIN rappellent les termes de la convention : des chasseurs volontaires et bien identifiés sont autorisés à intervenir de juillet à octobre, l'ACDPM assurant les interventions la nuit (représentant de 700 à 800 heures sur le terrain), et la Maison de l'estuaire celles de jours. La convention sera renouvelée à l'été 2021, par dérogation au principe selon lequel seul le gestionnaire peut manipuler les ouvrages de gestion des niveaux d'eau dans la réserve naturelle, donc par arrêté préfectoral.

Il est précisé que cette collaboration nécessaire et efficace est liée au fait qu'aujourd'hui le système de régulation des niveaux d'eau n'est pas assez autonome. Elle permet d'éviter les ouvertures de vanne non autorisées. M. BLANPAIN confirme une amélioration incontestable et une réduction du nombre d'infractions. Il précise également qu'une infraction avait récemment été constatée, et que l'ACDPM y avait mis un terme en refermant la vanne ouverte sans autorisation.

En 2020, du curage a été réalisé sur 6,5 km par le gestionnaire de la réserve, et 5 km ont été réalisés par HAROPA – port du Havre.

Concernant le plan pluriannuel d'entretien et de restauration du Marais de Cressenval (PPER), le travail s'est concentré sur le fossé de ceinture parallèle à l'A131, qui collecte les sources et assure le transfert dans le marais (forme de peigne). Ce plan ne comporte pas de programmation précise sur 5 ans, mais une évaluation en continu des résultats pour déterminer les actions à mener.

Mme NICOLI demande si les buses à remplacer ont déjà été intégrées. M. LECARPENTIER précise en effet qu'il y a des buses qui ne sont plus entretenues, ainsi que des souches. Le travail est réalisé en premier sur la partie centrale du fossé de ceinture, prioritaire.

M. DEVILLERS évoque la question des dépôts de vase, et qu'il convient d'éviter de refaire ce qui existe déjà à certains endroits de la réserve. M. LECARPENTIER partage cette question, il évoque les difficultés financières à les évacuer, et la difficulté à les valoriser. Mme NICOLI insiste pour une recherche de partenariats afin de gérer au mieux ce point.

Sur la mesure EI31 (Suivi de la mesure de non entretien de 25% des mares de chasse et de leur pourtour), le démarrage n'est pas encore effectif mais les informations ont été récoltées. M. BLANPAIN précise qu'on est en attente de la constitution d'un échantillon de 40 à 60 mares, l'ACDPM étant chargée de la constitution de cet échantillon. Une réunion a néanmoins eu lieu en septembre 2020 pour assurer le lancement de l'étude en 2021. Les résultats seront nécessaires à mi-parcours du plan de gestion (2023) pour voir s'il y a lieu de faire évoluer le cahier des charges relatif aux mares de chasse.

M. DEVILLERS précise qu'au vu du contexte, toutes les réunions de secteurs n'ont pas pu avoir lieu, il a proposé à ses adhérents une « solution hybride » qui va permettre de clôturer ces réunions pour la mi-février (réunions prévues les 30/1 et 16/2). À la suite de ces réunions, le panel sera disponible.

EI32 (Etude de l'effet de la diversification des dates de fauche 2020) : cette étude devra aussi avoir rendu ses conclusions avant la revoyure de 2023.

Un participant demande un bilan avec des résultats sous la forme d'un document ou d'un temps d'échange, ou encore d'une visite sur le terrain. M. AULERT indique qu'il serait bien de disposer de 2 à 3 ans d'étude pour avoir une analyse plus complète.

IP 19 (Mise en oeuvre du plan d'action sur les zones de non chasse) : M. BLANPAIN rappelle la présence de 25 chevaux de Camargue sur le banc herbeux. Une zone de contention a été aménagée pour permettre une visite vétérinaire sanitaire annuelle et un tri avant l'hiver, permettant de placer les chevaux malades ou en fin de vie dans un endroit plus accessible, pour résoudre le problème de l'évacuation éventuelle du cadavre.

## **Bilans financiers de la Maison de l'estuaire**

*Intervenant : M. Joël THOMAS, cabinet MAZARS*

M. THOMAS présente le bilan 2019 étant donné que le bilan 2020 n'est pas consolidé à ce jour. Les comptes ont été certifiés par le commissaire aux comptes de l'association, les ressources étant principalement constituées de subventions des différents champs d'action de l'association. L'exercice 2019 a bénéficié de régularisations de subventions de HAROPA – port du Havre pour les années 2016, 2017 et 2018. Il est à noter également une diminution de la subvention accordée par l'agence de l'eau Seine-Normandie entre 2018 et 2019. M. THOMAS note également une diminution des charges sociales due au fait que le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) est dorénavant intégré dans les charges et que l'association ne bénéficiait pas du CICE sous ses précédentes modalités.

Mme RAVELEAU demande quelle est la part entre entretien et réparation dans les comptes, notamment vu sous l'angle des dégradations. M. BLANPAIN répond que l'entretien correspond à celui des terrains. Il n'a pas les éléments précis des budgets consacrés aux réparations, car ce n'est pas une ligne à part dans la comptabilité analytique, mais pourra les transmettre.

Un participant demande à ce que les documents soient adressés un peu avant la réunion. Le diaporama sera transmis à l'issue de la séance, et si nécessité de précision, les participants pourront formuler des questions complémentaires.

## **Programme d'activité et budget 2021**

*Intervenant : M. Martin BLANPAIN, Maison de l'estuaire*

### Budget 2021 :

À la date de la réunion, le budget reste à approuver par le conseil d'administration de la maison de l'estuaire. Par rapport à 2020, la participation de l'État et des ports sera en hausse, celle de l'agence de l'eau sera possiblement en baisse, cette tendance restant à confirmer au jour de la réunion. La hausse de la participation État fait suite à la revalorisation d'environ 11 % des dotations courantes pour l'ensemble des réserves naturelles nationales, ajoutée à la subvention d'un équivalent temps plein sur les missions d'éducation à l'environnement qui deviennent une mission prioritaire.

Mme AUBOURG indique que la participation de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est une première en 2020, qu'elle se poursuivra en 2021 pour un montant estimatif de 40 000 € (à confirmer), que cette participation s'inscrit dans le pacte territorial du Havre et vise notamment à favoriser l'accueil des scolaires.

Mme NICOLI propose de regarder les opportunités que pourrait offrir le plan de relance en matière de financement d'actions assez matures pour être lancées rapidement.

IP6 (travaux sur le réseau hydraulique collectif) : la vanne B se situe entre le CETH et Millenium. La vanne 6 est en discussion depuis plusieurs années sur la solution technique à mettre en œuvre, elle est maintenant trouvée, l'intervention est donc prévue cette année. Le curage du creux 16 est prévu en 2022, en lien avec l'aménagement de la réserve de chasse de Tancarville.

PPER du Marais Cressenval : il sera poursuivi vers l'est et l'ouest du fossé de ceinture ce qui a été fait en 2020 sur la partie centrale.

Mme DUBOC demande à ce que les agriculteurs soient associés à la définition des travaux. M. LECARPENTIER précise que c'était bien l'objet de la réunion de concertation proposée plus tôt dans la réunion (au mois de mars). M. DEVILLERS complète en demandant à ce que la réunion soit faite en février. M. LECOQUIERRE précise que cet échange aurait dû avoir lieu au moment du comité technique de suivi mais qu'il n'a pas pu avoir lieu. Mme NICOLI valide cette proposition de réunion

en février et demande que les documents utiles à l'échange soient envoyés en amont afin qu'il puisse le plus constructif possible.

*Ndlr : la réunion évoquée en séance a eu lieu sur site le mercredi 10 février après-midi, en présence de représentants de la Maison de l'estuaire (MM Blanpain, Lecarpentier et Ono-dit-Biot), des agriculteurs (GEPAES dont Mme Duboc), du Conservatoire du littoral (Mme Postec), de la chambre d'agriculture et de la DREAL (M. Martinez et Mme Regnouard)*

M. CHICOT rappelle l'importance que revêt aujourd'hui la « maîtrise d'usage ». Un participant complète en rappelant que c'est bien grâce à sa concertation appuyée que le 4<sup>e</sup> plan de gestion a été accepté.

M. DEVILLERS indique que, pour sa part il est en contact régulier avec le gestionnaire de la réserve, des échanges similaires seraient bénéfiques avec les représentants des agriculteurs.

IP 19 (Mise en œuvre du plan d'action sur les zones de non chasse) :

M. DEVILLERS trouve que 14ha de fauche de la roselière, c'est peu, M. BLANPAIN indique que c'est à rapporter au 90ha au total. Il demande à ce que les réflexions qui durent depuis longtemps sur ce volet aboutissent à quelque chose, et pas seulement à de l'expérimentation.

Mme RAVELEAU insiste sur l'importance des dégradations qui sont constatées dans la réserve.

Mme NICOLI partage le besoin d'avoir davantage de suivi des actions menées et des retours d'informations plus fréquents.

M. DEVILLERS propose de confier un parc en gestion aux chasseurs.

Concernant les panneaux d'informations touristiques sur l'A131, M. BLANPAIN précise que les bons à tirer viennent d'être signés, que la pose devrait intervenir prochainement.

## **Prairies subhalophiles**

*Intervenant : M. Thomas LECARPENTIER, Maison de l'estuaire*

M. LECARPENTIER rappelle la philosophie du projet : réaliser une expérimentation pour adapter la gestion aux objectifs poursuivis, ce qui nécessitera à terme une adaptation du cahier des charges hydrauliques pour ce secteur, en soulignant l'importance de la nécessaire réversibilité des évolutions envisagées.

M. AULERT attire l'attention sur ce secteur des diguettes et des prairies subhalophiles, en rappelant qu'au printemps le niveau constaté était plus bas que prévu, et en soulignant qu'il y a un problème sur la population du Butor étoilé (liée à la roselière et la gestion hydraulique). Il est selon lui indispensable d'intégrer cet enjeu dans le scénario. M. BLANPAIN confirme que l'enjeu lié au Butor étoilé et ceux liés aux autres espèces sont tout à fait intégrés dans le projet.

M. LECARPENTIER rappelle que les scénarios envisagés ont balayé le spectre des possibles, allant de ne rien faire à tout ré-estuariser, avec un compromis à trouver entre les enjeux, et notamment celui du Butor étoilé, et retour des fonctionnalités. La définition des suivis de l'expérimentation sera importante aussi dans le choix des espèces à suivre. Le butor étant, lui, une « espèce parapluie » qui permet de faciliter la gestion de la roselière.

M. MAHEUT se félicite que ce sujet de la gestion des prairies subhalophiles soit abordé.

Mme MASSU rappelle que le financement de cette expérimentation est sécurisé dans le cadre des mesures environnementales associées à PLPN (Parc Logistique du Pont de Normandie) 3 et que les services de HAROPA – port du Havre se tiennent à disposition du projet avec enthousiasme.

Mme NICOLI rappelle qu'il est attendu des membres du comité consultatif un avis par rapport à la méthode présentée, celui-ci pourra être formulé par retour de courriel en réponse au message diffusant le diaporama. Les membres peuvent d'ores et déjà faire acte de candidature pour la participation au comité de suivi qui sera installé en 2022 sur ce sujet.

*Par courriel du 19 janvier 2021, M. LABAT président de SOS Estuaire, indique à la DREAL être volontaire pour participer au comité de suivi relatif aux prairies subhalophiles.*

M. LABAT indique qu'il trouve la réunion très dense, et qu'il aurait préféré qu'il y ait plus de réunions.

## **Problématique du reposoir sur dune**

*Intervenante : Mme Karine BRULÉ, directrice adjointe de la DREAL Normandie*

L'heure avançant, Mme BRULÉ intervient sans utiliser le diaporama initialement prévu, celui-ci sera néanmoins adressé à tous les membres du comité consultatif d'ici le vendredi 15 janvier (*ndlr : ce diaporama a été transmis par courriel aux participants le vendredi 15 janvier*).

Mme BRULÉ rappelle la problématique actuelle du reposoir sur dune, mesure compensatoire de Port 2000, situé sur l'espace préservé qui a subi en novembre dernier et pour la deuxième année consécutive des dégâts. Des photos sont disponibles sur le diaporama qui sera joint au compte-rendu. Les services de l'État se doivent d'éclairer la décision de Mme la sous-préfète et de M. le préfet, mais cela ne peut se faire sans association avec les usagers de la réserve.

Il est proposé aux membres du comité de participer à un comité de suivi pour collectivement inventer une solution pérenne à ce reposoir. Ce comité de suivi sera installé par Mme NICOLI dès la fin du 2e trimestre 2021 et aura pour objectif de réaliser un examen des scénarios retenus, puis d'aider au choix de la solution pérenne. Le temps disponible d'ici cette installation permettra de documenter les réflexions entre acteurs financiers, scientifiques et techniques.

Mme BRULÉ rappelle que le maître d'ouvrage, ici HAROPA – port du Havre, reste responsable de la mesure mais qu'il semble intéressant de réunir une émanation du comité consultatif au sein de ce sujet entre maîtrise d'ouvrage et État pour éclairer les réflexions.

Pour l'instant la position de l'État est de demander au grand port de maintenir ce reposoir avec des méthodes « sans regret » (= ne préjugant pas de la solution pérenne à retenir). Elle rappelle néanmoins l'avis réservé du conseil scientifique de la réserve à ces travaux d'urgence sur le dispositif actuel. Elle précise donc que l'autorisation sera donnée au port de réaliser ces travaux dits d'urgence et qu'en parallèle cette réflexion de fond est lancée.

M. DEVILLERS est tout à fait favorable à la méthode proposée, mais craint que le nouveau reposoir ne se fasse au détriment de la chasse. Il précise que les chasseurs de baie de Seine ne serviront pas de « variable d'ajustement ». Mme NICOLI répond que c'est pour ce type de raisons qu'il a été choisi de ne pas se restreindre à un échange État-HAROPA – port du Havre, ce que partage M. DEVILLERS.

Mme MASSU tient à remercier l'État et les membres du comité consultatif pour l'aide précieuse qui sera apporté dans le cadre de ses réflexions. Mme NICOLI confirme demander à HAROPA – port du Havre de continuer les travaux d'urgence pendant le temps de la réflexion.

L'ACDPM (M. DEVILLERS), le comité des pêches (M. MAHEUT) et la chambre d'agriculture de Seine-Maritime (Mme DURECU) se déclarent, en séance, candidats pour participer au comité de suivi relatif aux réflexions sur le reposoir sur dune.

*Par courriel du 19 janvier 2021, M. LABAT président de SOS Estuaire, indique à la DREAL être volontaire pour participer au comité de suivi relatif au reposoir sur dune.*

## **Convention de gestion**

*Intervenante : Mme Karine BRULÉ, directrice adjointe de la DREAL Normandie*

Mme BRULÉ rappelle que selon les termes de l'article R.332-19 du code de l'environnement, il revient au préfet de désigner le gestionnaire de la réserve naturelle nationale, et ce après avis des membres du comité consultatif de la réserve naturelle. Cette désignation est formalisée par la signature d'une convention entre la préfecture et le gestionnaire qui définit les modalités de gestion de la réserve

naturelle. Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé aux membres du comité consultatif de renouveler aujourd'hui la Maison de l'estuaire en tant que gestionnaire de la réserve naturelle jusqu'au terme du 4<sup>e</sup> plan de gestion de la réserve, en juillet 2028. Les termes de la nouvelle convention prévoient, un an avant l'échéance et sur la base du bilan de la mise en œuvre du 4<sup>e</sup> plan de gestion, l'établissement d'une nouvelle convention pour la définition du 5<sup>e</sup> plan de gestion, avec un gestionnaire qui sera alors à désigner. L'objectif est donc bien de faire coïncider le calendrier de désignation du gestionnaire avec le calendrier du plan de gestion.

Certains participants regrettent que cette décision ait été prise sans faire auparavant d'appel à candidatures. M.DEVILLERS dit qu'il savait que la convention était arrivée à échéance, qu'il n'a guère de choix que d'accepter, dans la mesure où il n'est pas possible d'avoir une réserve sans gestionnaire, ce que confirme Mme BRULÉ.

M. DEVILLERS acte donc le fait que la Maison de l'estuaire reste gestionnaire jusqu'à échéance du 4<sup>e</sup> plan de gestion. M. DEVILLERS ainsi que d'autres participants rappellent que le 4<sup>e</sup> plan de gestion a pu être validé parce qu'il y avait eu un effort manifeste de discussion et de concertation lors de son élaboration. Ils considèrent que ces échanges sont en train de disparaître et qu'il faut les reconstruire.

Mme NICOLI entend les remarques qui viennent d'être formulées, elle propose de poursuivre le travail sur la reconstruction ou la consolidation des échanges attendus.

## Questions diverses

1/ M. BLANPAIN indique le recrutement d'un animateur pour la zone Natura 2000 « Zone spéciale de conservation Estuaire de la Seine ». M. AULERT indique que le document d'objectifs Natura 2000 est en phase de révision par le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, et demande quelles seront les missions de l'animateur, en précisant qu'il devra rencontrer rapidement Mme De Roton (OFB). Mme LEROY confirme qu'une réunion est prévue fin janvier entre la maison de l'estuaire et le PNR pour bien répartir les rôles des deux structures.

2/ M. DEVILLERS indique en séance qu'il n'a pas été consulté ni cette année ni l'an dernier sur la prise de l'arrêté préfectoral « quiétude ». *Après vérification, la DREAL confirme avoir bien recueilli et transmis en DDTM son avis en 2020 sur le projet d'arrêté, et reconnaît qu'une erreur dans l'adresse électronique de l'ACDPM a été constatée pour la consultation de cette année. La DREAL a recueilli l'avis de M. DEVILLERS le 15 janvier 2021, avis mentionné dans l'arrêté signé le 5 février 2021.*

M. MAHEUT renouvelle sa question concernant la circulation pour les pêcheurs, cette question a été transmise en DDTM, en charge de l'arrêté en question.

3/ Mme DUBOC rappelle la volonté des agriculteurs de rencontrer les membres des conseils scientifiques. Mme LERAY, représentante du conseil scientifique de l'estuaire confirme que cela était prévu et que c'est également une demande du conseil, mais que cela n'a pas pu avoir lieu pour le moment au vu des conditions sanitaires (COVID-19). Mme LANGLOIS, présidente du conseil scientifique de la réserve naturelle, étant excusée pour cette réunion, cette demande lui sera transmise.

## Conclusion de la séance

Madame NICOLI remercie l'ensemble des participants pour cette réunion. Elle souhaite que l'année 2021 soit davantage maillée de rencontres entre les membres du comité consultatif et ne se limite pas à cette réunion annuelle. Les rencontres peuvent être organisées sur le terrain en pleine nature, en présentiel ou en format dématérialisé suivant le besoin et les possibilités, et ce autant que nécessaire. Elle rappelle enfin l'importance que chaque membre reçoive les documents de séance en amont.

La séance est levée à 19h.